



DROIT ET PROCEDURE



Association Française d'Etude de la Concurrence

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Véronique Jeandé - Secrétariat DROIT ET PROCEDURE  
17 bis route du Moulin à Vent – 78740 Vaux sur Seine  
☎ 01-34-74-38-95 / 06-88-90-78-12 - Fax : 01-34-74-16-21  
[jeande.veronique@orange.fr](mailto:jeande.veronique@orange.fr)

[www.droitetprocedure.com](http://www.droitetprocedure.com)

**MERCREDI 25 MARS 2015 de 17 h 30 à 19 h 30**

**Maison du Barreau de PARIS - Grand Auditorium  
2/4 rue de Harlay - 75001 PARIS**

**CONFERENCE-DEBAT SUR LE THEME :**

## LA PREUVE DANS LE CONTENTIEUX COMMERCIAL ET DE LA CONCURRENCE

### Introduction :

Julie Couturier, avocat au barreau de Paris, Président de DROIT ET PROCEDURE

**Les difficultés probatoires en droit commercial :** Augustin Aynès, Professeur à l'Université Paris XII, Directeur du master II « Droit des contrats et des pratiques commerciales »

**Quels progrès en droit de la preuve après la directive relative aux actions indemnitaires en droit de la concurrence :** Muriel Chagny, Professeur à l'Université de Versailles Saint-Quentin, Directeur du master contrat, Rapporteur Général de l'AFEC

**Le rôle du juge dans l'administration et l'appréciation des preuves :** Irène Luc, Conseiller à la Cour d'appel de Paris, Pôle 5 Chambre 4

**Quelle place pour la preuve dans les modes alternatifs de règlement des différends ? :** Frank Gentin, Président du Tribunal de commerce de Paris

**L'avocat et la preuve dans le contentieux commercial et de la concurrence :** Thibaud d'Alès, avocat au barreau de Paris

### Questions/Réponses

### Conclusion :

Jean-Louis Fourgoux, avocat au barreau de Paris, Président de l'AFEC

***Cette conférence-débat est validée  
au titre de la formation continue obligatoire des avocats***

Toute inscription vous sera confirmée par l'envoi d'un e-mail.

Les inscriptions à l'accueil de la réunion ne seront admises que sous réserve de places disponibles. Vous pouvez vérifier les disponibilités sur le site [www.droitetprocedure.com](http://www.droitetprocedure.com)

Les annulations doivent être formulées au plus tard la veille de la réunion. A défaut, les inscriptions sont définitives et les droits dus.

## BULLETIN D'INSCRIPTION – REUNION 25-03-2015

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

PROFESSION : \_\_\_\_\_ CODE NAF : \_\_\_\_\_

ID CNBF : \_\_\_\_\_ STATUT :  Libéral -  Salarié

ADRESSE : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ TOQUE : \_\_\_\_\_

TEL : \_\_\_\_\_ FAX : \_\_\_\_\_

E-MAIL : \_\_\_\_\_

### TARIFS TTC (Chèque à l'ordre de DROIT ET PROCEDURE)

Inscription ..... 30 €

Magistrat ..... 0 €

Etudiant ..... 0 €

Membre AFEC ..... 0 €

Membre de DROIT ET PROCEDURE :

Adhésion individuelle ..... 0 €

Adhésion personne morale (Inscription gratuite dans la limite du barème applicable) - Nom du représentant : \_\_\_\_\_

